

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide la décision modificative n°2 du budget assainissement collectif telle que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Ecoche
M Jean Charles BUTAUD



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250417-2025-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025
Publication : 22/04/2025